



REPUBLIQUE TOGOLAISE

CONTRIBUTION PREVUE DETERMINEE AU NIVEAU NATIONAL (CPDN) DANS LE CADRE DE LA CONVENTION CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CCNUCC)

Septembre 2015

RESUME EXECUTIF

Type d'engagement	Réduction des émissions de GES par rapport à un scénario de développement non maîtrisé.
Périmètre	Ensemble du territoire.
Année de référence	2010
Période d'engagement	2020-2030. Cependant les efforts de mise en place du mécanisme institutionnel, de préparation des programmes et de mobilisation des ressources commencent dès 2016.
Type de contribution	Inconditionnelle et conditionnelle
Secteurs pris en compte	Energie ; agriculture ; affectation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie ; établissements humains (bâtiments et villes) et santé ; érosion côtière.
Gaz concernés	CO ₂ ; CH ₄ ; N ₂ O
Niveau de réduction/cible inconditionnelle	11,14%
Niveau de réduction/cible conditionnelle	31,14%
Besoin en financement	3,54 Milliards \$US (Adaptation = 1,54 ; Atténuation = 1,10 ; Transfert de technologies=0,5 ; Renforcement de capacités = 0,4).
Processus de planification	Mise en place d'un système MRV (à élaborer) - Revue périodique de la mise en œuvre et mise à jour de la CPDN.
Vision politique régionale	Influencer et participer à la mise en place d'un développement climat-compatible sobre en carbone au niveau de la sous-région et de la région.

Table des matières

INTRODUCTION	3
1. CONTEXTE NATIONAL.....	4
2. ADAPTATION	5
3. ATTENUATION DES EMISSIONS DE GES AU TOGO	7
4. PROCESSUS DE PLANIFICATION.....	11
5. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	13
6. VISION POLITIQUE REGIONALE	14
ANNEXES.....	15

INTRODUCTION

Pays historiquement peu émetteur de gaz à effet de serre et n'ayant que très faiblement contribué à la crise climatique actuelle, le Togo est pourtant déjà fortement confronté aux conséquences néfastes des changements climatiques. Bien qu'il fasse partie des pays les moins avancés et qu'il doive faire face à d'importants besoins en termes de développement et d'adaptation, le Togo désire néanmoins contribuer aux efforts internationaux pour limiter l'accroissement de la température à 2°C en prenant des mesures d'atténuation. L'engagement du Togo est juste, équitable et ambitieux tout en prenant en compte les réalités nationales. Au-delà des engagements nationaux, répondre aux besoins présents et futurs en termes d'adaptation et s'engager sur une trajectoire de développement sobre en carbone nécessiteront une coopération et un soutien financier international transparent et inscrit dans la durée.

Le Togo, conscient de la nécessité de démultiplier les moyens d'actions, s'engage à promouvoir une vision régionale porteuse de développement pour les populations concernées dans un esprit de solidarité tout en participant à l'effort international de lutte contre les changements climatiques.

L'élaboration de la CPDN s'est faite sous couvert du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) selon un processus participatif et inclusif avec l'implication effective de toutes les parties prenantes.

1. CONTEXTE NATIONAL

1.1 Contexte physique

Pays d'Afrique occidentale, le Togo est situé entre 6 et 11° de latitude nord et 0 et 1°40' de longitude est et a une superficie de 56 600 km². La pluviométrie moyenne varie entre 800 et 1 400 mm, avec une température moyenne de 27 à 28°C. Le pays dispose d'une côte maritime de 50 km soumise à l'érosion. Les terres cultivables sont estimées à près de 3,4 millions d'hectares (64% du territoire) dont seulement 55% étaient cultivées en 2010. L'aire totale des terres irrigables est d'environ 86 000 hectares et la superficie des bas-fonds exploitables de 175 000 hectares. Les eaux de surface et souterraines sont estimées entre 17 et 21 milliards de mètres cube d'eau en moyenne par an, pour une consommation annuelle d'environ 3,4 milliards de m³. Les formations végétales sont fortement dégradées et le taux de déboisement est de l'ordre de 15 000 ha/an contre un rythme de reboisement qui ne dépasse guère 3 000 ha annuellement.

1.2 Contexte socio-économique

La population togolaise était de 6 191 155 habitants en 2010 (4^{ème} RGPH, 2010), avec un taux de croissance annuel moyen de 2,84%. Sur cette base, le pays devrait compter 7 121 673 habitants en 2015 dont 60% aura moins de 25 ans. Le Togo devra donc relever le défi de trouver des emplois décents à cette population lorsqu'elle arrivera sur le marché du travail. Le Produit intérieur brut (PIB) est passé de 1 581,3 milliards de FCFA en 2010 (année de référence) à 2 076,6 milliards de FCFA en 2015, soit un PIB par habitant de respectivement 255 419 FCFA et 291 583 FCFA. Malgré les progrès réalisés (0,459 en 2012 -Rapport IDH 2013- soit une amélioration de 0,007 par rapport à 2010), l'Indicateur de Développement Humain (IDH) du Togo reste faible (159^{ème} rang sur les 187 pays considérés). La pauvreté demeure très élevée au Togo et concerne encore 58,7% de la population en 2011 (SCAPE, août 2013) contre 61,7% en 2006. Le taux de pénétration de l'éclairage dans les foyers est de 23% selon le Plan d'action national d'efficacité énergétique (PANEE juillet 2015). L'enquête QUIBB 2011 (questionnaire unifié des indicateurs de base de bien-être) montre que les principaux indicateurs sociaux ont généralement progressé, même s'ils demeurent préoccupants : taux net de scolarisation dans le primaire (87,8%), taux d'alphabétisation des adultes (60,3%, avec une nette disparité selon le sexe : 74,0% pour les hommes et 47,9% pour les femmes), taux de morbidité (20,6%), taux d'accès à l'eau potable (56,1%), proportion des ménages disposant d'installations sanitaires (53,1%), taux de malnutrition (27,9%), taux de ménages ayant des difficultés à subvenir à ses besoins alimentaires (49,5%), taux d'utilisation des services de santé (66,2%), taux d'actifs sans emplois (24,3%).

1.3 Orientations stratégiques nationales et sectorielles de développement

Les orientations stratégiques nationales qui sous-tendent les politiques et les programmes sectoriels s'inscrivent dans le document *Vision Togo 2030*, en cours d'élaboration et la *Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi* (SCAPE) 2013-2017. La SCAPE du Togo offre un cadre de développement à moyen terme pour réaliser la *Déclaration de Politique Générale* (DPG) basée sur les Objectifs de millénaire pour le développement (OMD) couvrant la période 2006-2015 et faire du Togo un pays émergent d'ici 15 à 20 ans. Les politiques et stratégies sectorielles en vigueur relatives aux secteurs économiques vulnérables ou émettant des GES sont consignées dans le *tableau 1 en annexe II*.

1.4 Engagement en matière de développement durable

Le Togo s'est engagé depuis plusieurs années dans une stratégie volontariste de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique. Les axes principaux sont la lutte contre : les mauvaises pratiques de production dans les secteurs économiques ; la non maîtrise de la démographie ; et l'incidence élevée de la pauvreté qui est exacerbée par les impacts négatifs des changements climatiques, renforçant la vulnérabilité des secteurs productifs et la pression sur les ressources naturelles. Cette volonté politique se décline, entre autres, dans le *Plan national d'action*

pour l'environnement (PNAE) ; le Programme National de Gestion de l'environnement (PNGE) ; la Stratégie nationale du développement durable (décembre 2011) ; la Stratégie nationale de renforcement des capacités pour la gestion de l'environnement (octobre 2008) ; le Programme national de Réduction des émissions des gaz à effet de serre liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) 2010-2050 ; la Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes au Togo (décembre 2009) ; le Cadre national des priorités à moyen terme (CNPMT) pour le Togo (2010-2015) et le Plan d'action national pour la gestion des ressources environnementales marines et côtières. En outre, le Togo, à travers son adhésion à la Climate & Clean Air Coalition (CCAC), pourra mobiliser des fonds pour le financement des actions d'atténuation des GES et des polluants climatiques de courte durée.

1.5 Initiatives au plan institutionnel et réglementaire

La lutte contre les changements climatiques et la mise en œuvre du développement durable s'inscrivent dans les principales initiatives institutionnelles suivantes : (i) existence d'un ministère spécifiquement dédié à la gestion des politiques de l'environnement et des ressources naturelles depuis 1987 ; (ii) création de la Direction de l'environnement au sein du Ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF) en charge, notamment, de coordonner les mécanismes des conventions dans lesquelles le Togo est engagé ; (iii) création du comité national sur les changements climatiques ; et (iv) mise en place du cadre institutionnel de préparation de la Troisième Communication Nationale (TCN). En matière d'engagements internationaux relatifs à l'environnement, le Togo est Partie à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification (CCD). Les principaux textes nationaux adoptés relatifs aux changements climatiques sont : la loi N° 2008-005 du 30 mai 2008, portant loi-cadre sur l'environnement en remplacement du Code de l'environnement ; la loi N° 2008-009 du 19 juin 2008 portant Code forestier ; le décret N°2006-058/PR du 05 juillet 2006 fixant la liste des travaux, activités et documents de planification soumis à étude d'impact environnemental (EIE) et ses arrêtés d'application ; la loi N° 99-003 du 18 février 1999, portant Code des hydrocarbures de la République Togolaise.

2. ADAPTATION

2.1 Réalité nationale et vision

L'adaptation et le développement constituent la priorité pour le Togo sachant que les gaz à effet de serre (GES) émis en 2010 (année de référence) par le pays ne constituaient que 0,05% du total des émissions mondiales. Prenant en compte la vulnérabilité des secteurs économiques et les conséquences sociales et environnementales des effets des changements climatiques, le Togo place en tant que priorité nationale, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'options en termes d'adaptation qui auront des incidences sur les scénarios d'atténuation en termes de co-bénéfices.

Le Togo entend, pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques, renforcer la résilience des systèmes et moyens de production en s'engageant sur une trajectoire de développement sobre en carbone. Cette vision est en cohérence avec les engagements pris à l'échelle internationale et les orientations stratégiques nationales relatives à la nécessité d'une croissance répondant aux enjeux du développement durable, inclusive et génératrice d'emplois décents, contribuant à la réduction de la pauvreté, équitable et protectrice des ressources naturelles. Ces points clefs sont repris dans le *Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PANA)* élaboré en décembre 2008 et dont les objectifs sont relatifs : (i) à la protection des vies humaines et leurs moyens de subsistance, ressources, infrastructures et environnement ; (ii) à l'identification des besoins urgents et immédiats d'adaptation des communautés de base aux impacts néfastes des changements et de la variabilité climatiques ; et (iii) à l'intégration des mesures et objectifs d'adaptation aux politiques sectorielles et de planification nationale.

2.2 Impacts des changements climatiques

Les observations du climat¹ sur la période 1961 à 2012 révèlent une augmentation des températures sans équivoque ainsi qu'une diminution de la pluviométrie et du nombre de jours de pluie. La tendance linéaire de la moyenne nationale des données de température sur la période 1961 à 2012 indique un réchauffement de 1°C. D'un autre côté, selon les scénarios de base réalisés dans le cadre de la *Troisième communication nationale* (TCN), les simulations effectuées avec SimCLIM 2013 font état dans le cas du scénario pessimiste RCP8.5, d'un accroissement global des températures moyennes annuelles par rapport à leur niveau actuel oscillant entre 0,60 et 0,71°C en 2025 et entre 3,6 et 4,5°C en 2100 au Togo en fonction de la latitude considérée. Les précipitations annuelles connaîtraient aux mêmes horizons une augmentation en tous points du territoire respectivement de 4 à 8 mm en 2025 et de 18 à 39 mm de pluie par rapport à leur niveau actuel. Les impacts associés sur les principaux secteurs considérés comme sensibles sont :

- (i) *énergie* : une analyse spatiale révèle que la région des savanes déjà confrontée au plus important taux de pauvreté et à des ressources ligneuses qui se raréfient, devrait connaître la plus faible capacité de réponse avec des conséquences sur l'aggravation de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et une augmentation de la pauvreté monétaire et non monétaire. L'approvisionnement en bois-énergie de Lomé et de la région maritime deviendrait presque impossible ;
- (ii) *ressources en eau* : en intégrant les taux de croissance actuels et les prévisions de croissance démographique, les disponibilités en eaux seraient très affectées avec une diminution des stocks résultant du réchauffement du climat et une forte pollution des réserves d'eau potable par les inondations, l'intrusion saline dans les aquifères côtiers et l'envahissement des terres par les eaux ;
- (iii) *agriculture, foresterie et affectation des terres* : la diminution de l'offre des produits végétaux, carnés et halieutiques et de l'approvisionnement des villes pouvant entraîner des tensions sociales, voire des crises sociopolitiques, la perte de revenus des producteurs, la dégradation des terres, la perte de la biodiversité, l'invasion des insectes nuisibles aux cultures, au bétail et aux produits halieutiques, la pénurie en bois, la disparition des zones humides ;
- (iv) *établissements humains (bâtiments et villes) et santé* : l'augmentation des dépenses au niveau de l'Etat, des collectivités et des ménages en vue de construire de nouveaux habitats, des infrastructures socio-économiques et de reloger les sinistrés, l'exode rural massif, le développement de maladies comme le paludisme, les diarrhées, les affections cardio-vasculaires et respiratoires et autres nécessiteront des dépenses supplémentaires, entraîneront des famines et augmenteront l'insécurité alimentaire ;
- (v) *zone côtière* : l'érosion des côtes, occasionnant des pertes de biens et de ressources physiques, menaceront l'ensemble de la zone côtière qui concentre plus de 90 % des unités industrielles du pays.

2.3 Besoins du Togo en termes d'adaptation avec des co-bénéfices sur l'atténuation

Le Togo est confronté à d'importants défis en ce qui concerne l'adaptation, qu'il s'agisse de prendre en compte la réalité du climat d'aujourd'hui et les effets attendus dans un futur plus ou moins lointain, conséquences des changements prévisibles annoncés. Les besoins, ci-dessous identifiés sous forme de mesures, consistent à : (i) renforcer les actions en faveur de l'efficacité énergétique et des

¹Les observations du système climatique au Togo, s'appuient sur des mesures directes des paramètres climatiques effectuées par les services de la météorologie nationale.

technologies sobres en carbone ; (ii) promouvoir une gestion intégrée et durable des ressources en eau ; (iii) renforcer la résilience des systèmes et moyens de production du secteur de l'agriculture; (iv) renforcer les capacités d'adaptation des établissements humains (bâtiments et villes) aux changements climatiques ; et (v) protéger la zone côtière.

La démarche retenue par le Togo est de mettre en œuvre un portefeuille de mesures et de projets en réponse aux enjeux de l'adaptation et des priorités nationales de développement, sachant que les options d'adaptation qui auront des impacts sur l'atténuation des émissions de GES seront privilégiées, dans la mesure du possible.

Ces besoins répondent aux préoccupations nationales de l'ensemble des acteurs concernés. Ils ont été quantifiés et validés en concertation et, au-delà du processus national mis en place dans le cadre du lancement et du pilotage de la CPDN, les différents acteurs impliqués ont été rassemblés en groupes thématiques relatifs aux secteurs les plus vulnérables. Il s'agissait de procéder à la priorisation des secteurs et sous-secteurs et d'identifier les principales mesures prioritaires ainsi que les conditions de leur mise en œuvre. Pour chaque secteur, la démarche a été de considérer le degré d'impact sur les priorités nationales de développement telles que l'emploi, la réduction de la pauvreté, l'augmentation des revenus des bénéficiaires et du PIB, l'incidence positive sur la croissance et le développement propre et sobre en carbone tout en prenant en compte les réalités climatiques d'aujourd'hui et de demain. Chacune des mesures sectorielles a ensuite été déclinée en une série d'activités opérationnelles complétée par une analyse économique pour évaluer les besoins en accompagnement financier.

L'analyse des données collectées a permis d'identifier les priorités, les mesures et les besoins en financement (tableau 2, Annexe IV). Les secteurs prioritaires sont dans l'ordre : 1^{er} : Energie ; 2^{ème} : Agriculture ; 3^{ème} : Etablissements humains et santé ; 4^{ème} : Ressources en eau ; 5^{ème} : Erosion côtière ; et 6^{ème} : Affectation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie.

Le besoin total de financement est estimé à environ **1, 54 milliards USD** de 2020 à 2030.

3. ATTENUATION DES EMISSIONS DE GES AU TOGO

3.1.Contributions

Le Togo entend utiliser une approche basée à la fois sur des contributions fondées sur les mesures à mettre en place et des contributions fondées sur les résultats afin de mieux faire ressortir les opportunités de co-bénéfices en matière de réduction des émissions de GES, qui découlent des synergies entre adaptation et atténuation.

La contribution du Togo aux efforts d'atténuation globaux se caractérise comme suit :

- o Engagements : Le Togo confirme son engagement à contribuer aux objectifs de la CCNUCC afin de limiter l'accroissement de la température à 2°C à l'horizon 2030. Le Togo met déjà en œuvre des activités en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre en particulier dans les secteurs de l'Energie et de l'Agriculture et l'Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF). Sous réserve de disposer des moyens nécessaires, le Togo confirme viser un objectif de réduction plus ambitieux.
- o Principales sources de données : stratégies politiques et plans d'action nationaux en matière de climat ; soumissions antérieures à la CCNUCC ; déclarations au Sommet des Nations Unies sur le climat ; mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) ; Communications Nationales ; nouvelle analyse réalisée dans le cadre de l'élaboration de la CPDN.
- o Couverture : Ensemble de l'économie

Principaux secteurs : Energie, Agriculture et UTCATF
Gaz : CO₂, CH₄ et N₂O

- o Trajectoires des scénarios : Le Togo vise la réduction de ses émissions selon le schéma représenté figure 1 ci-dessous, qui renseigne sur les options inconditionnelles et conditionnelles.

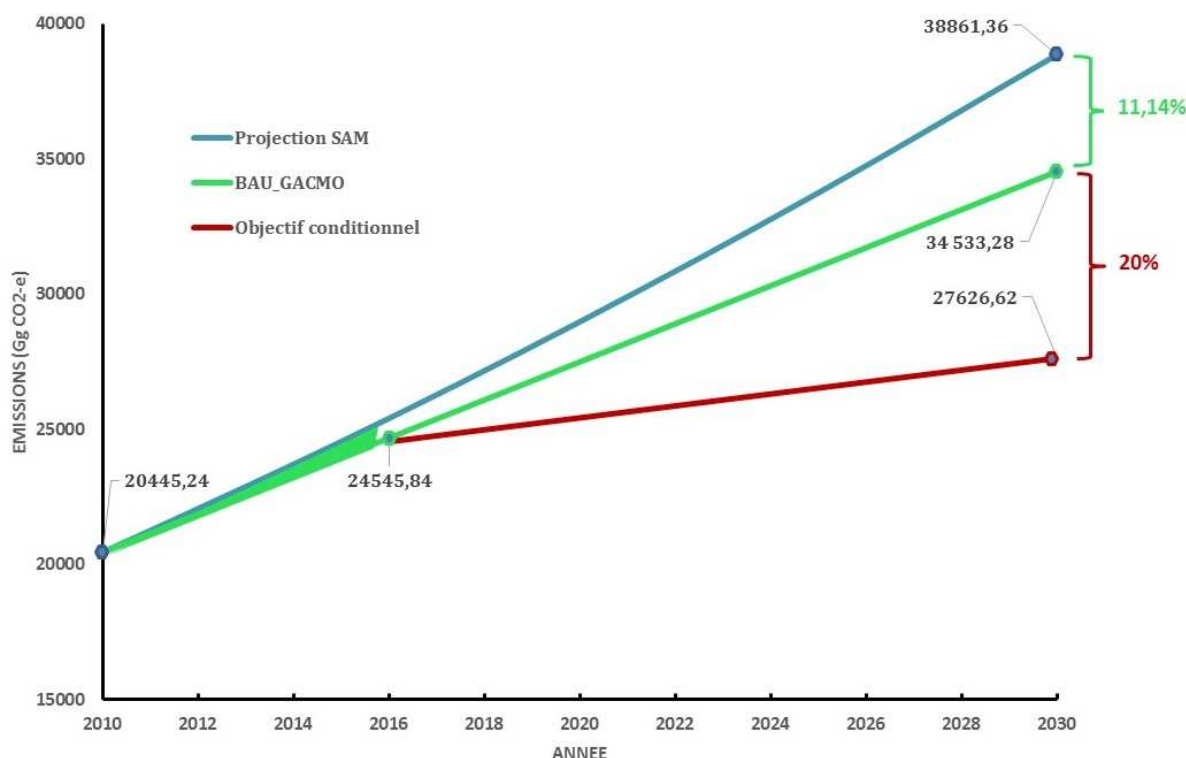


Figure 1 : Projections CPDN du Togo

- o Le scénario de référence est dit scénario « sans aucune mesure » (SAM).
- o Dans le scénario BAU (mise en œuvre des mesures déjà programmées), le taux global de réduction en 2030 s'élève à 11,14% par rapport aux émissions totales du Togo en 2030 à partir de l'année de référence 2010. Cette réduction des émissions est attribuée à la mise en œuvre des efforts sectoriels.
- o Objectifs : L'objectif conditionnel de réduction supplémentaire des émissions de GES selon le scénario ambitieux est estimé à 20% par rapport au BAU dynamique. L'objectif conditionnel de réduction totale serait de 31,14% en 2030 par rapport aux projections SAM.
- o Niveau de soutien et d'engagement des parties prenantes : Le processus de détermination des contributions a été participatif avec plusieurs concertations avec les parties prenantes pour prendre en compte les préoccupations et les réalités des secteurs clés comme l'Energie, l'Agriculture et l'Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF).

3.2 Mesures et options d'atténuation des GES

Les mesures d'atténuation des GES du Togo dans les trois secteurs prioritaires, à savoir : Energie, Agriculture et Utilisations des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie et les coûts y afférents (**total : 1,1 milliards USD**) sont les suivants :

(i) Dans le secteur de l'Energie, elles concernent la promotion de la biomasse dans les ménages, de l'électricité à base solaire et des transports routiers. Dans le domaine de la biomasse, Il s'agira de

mettre en œuvre une politique volontariste (mesures incitatives, appui et formation des artisans, circuits de distribution appropriés, etc.) capable de promouvoir la vulgarisation de foyers améliorés qui permet une économie de bois et de charbon de bois de 50 à 60%. L'accent sera également mis sur l'introduction des équipements solaires dans des ménages et le renforcement des capacités des différents acteurs concernés. Au niveau du transport routier, les actions prévues visent à réduire de 20% la consommation de carburant d'origine fossile au Togo au cours de la période sous revue, à travers l'amélioration du réseau routier, la promotion de transports collectifs, la limitation de l'âge moyen des véhicules importés (à 5-7 ans) et la promotion des moyens de transports actifs (vélos, marche à pieds, aménagement des pistes cyclables). **Coût : 460 millions USD.**

Au niveau du secteur de l'Agriculture, les options d'atténuation sont identifiées dans les domaines de l'élevage, de la riziculture, des sols agricoles et du brûlage des savanes. Au niveau de l'élevage, les actions porteront sur l'introduction de fourrages pour une meilleure digestion des animaux, l'appui à la promotion de races locales et l'élevage extensif. Dans la filière riz, les actions visent la recherche et la promotion des variétés de riz pluvial, l'appui-accompagnement à une utilisation plus appropriée de la matière organique (décomposition plus rapide) dans les casiers rizicoles. Au niveau des sols agricoles, il sera réalisée une étude de caractérisation des sols agricoles par zone agro-écologique, un programme de recherche et d'appui sur les amendements organiques et synthétiques dégageant moins de GES, l'étude et la promotion de la gestion optimale des déchets d'élevage et des résidus de récolte, la promotion des pratiques d'aménagement des sols visant à améliorer la fixation du carbone dans les sols agricoles et l'agroforesterie. Pour le brûlage des savanes, les actions prévues visent la lutte participative contre les feux de brousse. **Coût : 140 millions USD.**

Dans le secteur de l'Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie, les actions prioritaires sont relatives : (i) à la promotion des reboisements privés, communautaires et étatiques par la création de plantations et la promotion de l'agroforesterie sur les terres cultivées ; et (ii) à l'aménagement durable des forêts et leur protection (à travers la gestion des feux de brousse, la régénération des sites dégradés, la délimitation et l'aménagement des aires protégées et des sites touristiques) ; (iii) à l'étude cartographique des zones géographiques à fort potentiel pour le développement des biocarburants en lien avec les enjeux de sécurité alimentaire. **Coût : 500 millions USD.**

3.3 Informations visant à renforcer la clarté, la transparence et la compréhension

Calendrier et/ou période de mise en œuvre	
Calendrier de mise en œuvre	Année de commencement de la contribution : 2020. Cependant les efforts de mise en place du mécanisme institutionnel, de préparation des programmes et de mobilisation des ressources commencent dès 2016. Année où la contribution prendra fin : 2030.
Champ d'application et portée	
Gaz à effet de serre compris dans la contribution	Dioxyde de carbone (CO ₂), méthane (CH ₄), hémioxyde d'azote (N ₂ O).
Secteur/sources couverts par la contribution	Energie, Agriculture, Affectation des terres, Changement d'Affectation des terres et Foresterie.
Zones géographiques couvertes par la contribution	Tout le territoire national.
Hypothèses et approches méthodologiques	
Méthodologie pour la comptabilisation des émissions	La méthode de comptabilisation pour l'inventaire des GES dans chaque secteur est celle des directives de la CCNUCC et des lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre : 1996 Révisée, GPG 2000, GPG LULUCF 2003 et GL 2006.
Potentiels de réchauffement de la planète	Les valeurs utilisées en ce qui concerne le Potentiel de Réchauffement Global (PRG) des différents gaz à effet de serre sont celles recommandées par la CCNUCC : CO ₂ : 1, CH ₄ : 21 et N ₂ O : 310
Approches concernant les émissions relatives à l'affectation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie	Les émissions nettes associées à l'affectation des terres, le changement d'affectation et la foresterie sont toutes comprises dans la contribution.
Contribution nette des mécanismes internationaux de marché	Le Togo est un pays Partie Non-Annexe I de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et fait partie des Pays les Moins Avancés(PMA).Conformément à la déclaration des Ministres Africains à Marrakech en avril 2015, le pays souhaite encourager l'investissement dans des projets d'atténuation sur son propre sol grâce notamment au Mécanisme de Développement Propre (MDP) et au programme REDD+.

3.4 Equité et Ambition

Equité et Ambition

Equité

Le Togo est un petit pays qui n'émet quasiment pas de GES, et n'a donc quasi-aucune responsabilité dans le réchauffement climatique. Le Togo se propose à travers sa CPDN de s'orienter vers un développement durable sobre en carbone en encourageant les pratiques durables alors que la solution de facilité serait de simplement continuer à utiliser les potentiels fossiles encore disponibles.

Selon le GIEC, les estimations mondiales des émissions de GES pour l'année 2010 sont de l'ordre de 40 000 MtCO₂e. Les émissions de la République Togolaise sont estimées, la même année, à environ 20,45 MtCO₂e et représentent environ 0,05% du volume global. Ces émissions sont donc insignifiantes par rapport aux émissions globales. Néanmoins, par la présente contribution, le Togo réaffirme son adhésion au principe de responsabilité commune mais différenciée et s'engage à prendre des mesures ambitieuses pour contribuer à l'objectif de 2°C. Cette contribution garantit une équité d'engagement.

Ambition

Grâce aux mesures déjà entreprises, le Togo va réduire ses émissions de façon inconditionnelle de 11,14% par rapport au scénario de référence en 2030.

Le Togo s'engage à adosser à sa stratégie de renforcement de sa capacité d'adaptation et à ses impératifs de développement, une trajectoire de croissance sobre en carbone qui se traduira par une réduction conditionnelle de 20% de ses émissions de GES. Cette contribution ambitieuse vient soutenir les engagements de la communauté internationale.

La contribution du Togo est également ambitieuse, car elle conduira à des transformations sur le long terme dans les secteurs clés de l'énergie, de l'agriculture et de l'affectation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie, diminuant ainsi la vulnérabilité à venir des populations et des territoires concernés.

4. PROCESSUS DE PLANIFICATION

Le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) entend organiser régulièrement des consultations pour réexaminer la mise en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation contenues dans la CPDN. Il s'agira d'un processus itératif pour s'assurer que la CPDN est mise en œuvre et qu'elle est régulièrement à jour. Pour ce faire, le processus mis en place s'appuiera sur les cadres déjà existants :

La Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) 2013-2017 prend en compte la dimension changement climatique notamment au travers des actions inscrites au niveau du paragraphe 2.3.5.3 intitulé : *Environnement, gestion durable des ressources naturelles et cadre de vie*, de l'axe 5. Elles sont relatives :

- (a) au maintien des services environnementaux des écosystèmes et de la préservation de la biodiversité ;
- (b) à la gestion durable des terres, des catastrophes et des ressources naturelles ;
- (c) à la lutte contre les changements climatiques qui est reconnue comme une préoccupation majeure du Gouvernement, notamment :

- (i) le renforcement du cadre institutionnel de mise en œuvre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, des mesures d'adaptation et d'atténuation au niveau des principaux secteurs de développement ;
- (ii) le renforcement du dialogue national multi secteurs et multi acteurs ;
- (iii) l'actualisation et la mise en œuvre du plan national d'action pour l'adaptation aux changements climatiques ; et
- (iv) l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement à faibles émissions de carbone pour engager le pays à long terme dans le processus des mesures d'atténuation ;

(d) à la gestion durable de la zone côtière; et

(e) à la gestion durable du cadre de vie, y compris l'habitat et les déchets.

Il est aussi à noter que le changement climatique est ciblé comme l'un des cinq risques identifiés pour la mise en œuvre de la SCAPE ; toutefois, des dispositions ont été prises pour prendre en compte des mesures d'atténuations desdits risques. La CPDN répond à cette préoccupation.

Tous les programmes, stratégies et plans nationaux, à savoir : le processus du Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE), la Politique Nationale de l'Environnement, le document final du PNAE, le Programme National de Gestion de l'Environnement, la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes au Togo, le Programme national de Réduction des émissions des gaz à effet de serre liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) (2010-2050), le Cadre National des Priorités à Moyen Terme (CNPMT) pour le Togo (2010-2015) et l'Adaptation de l'agriculture aux changements climatiques au Togo (ADAPT) ont tous prévu des mécanismes de planification, suivi et évaluation.

Le Togo dispose de plusieurs comités nationaux : le Comité national Changement climatique ; le Comité national PANA ; le Comité national NAMA ; et l'Autorité Nationale Désignée MDP. Tous ont des organes de suivi-évaluation que la CPDN mobilisera.

Par ailleurs, dans le cadre de l'institutionnalisation de son processus d'élaboration des communications nationales, le Togo s'appuiera sur certaines institutions, dotées de systèmes d'assurance qualité (AQ) et de contrôle de la qualité (CQ), avec lesquelles le Ministère en charge de l'environnement a établi un partenariat. Il s'agit des structures suivantes qui sont responsables des IGES et des mesures d'atténuation dans les secteurs concernés :

- L'Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs (ENSI) pour le secteur de l'Energie ;
- L'Ecole Supérieure d'Agronomie (ESA) pour le secteur de l'Agriculture ;
- Le Laboratoire de Botanique et d'Ecologie Végétale (LBEV) pour le secteur AFAT ;
- Le Laboratoire de Chimie Atmosphérique (LCA) qui est responsable de la compilation des IGES et de l'élaboration du document de la TCN ;
- Le Laboratoire de gestion, Traitement et Valorisation des Déchets (GTVD).

Cet ensemble sera complété par l'élaboration d'un système de Monitoring, Reporting et Vérification (MRV) qui intégrera les indicateurs d'adaptation et d'atténuation contenus dans la législation, les politiques, stratégies, programmes et plans existants afin de mieux suivre la mise en œuvre de la CPDN.

Le calendrier de mise en œuvre est consigné en annexe V.

5. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Cette section décrit le soutien sous forme de financement, de renforcement des capacités, de transferts de technologies ou autres liés à la mise en œuvre de la CPDN. Les informations fournies couvrent l'adaptation et l'atténuation et pourront aider les partenaires internationaux à mieux comprendre les besoins et à cibler leur soutien au Togo.

L'ensemble de ces informations est contenu dans les documents d'évaluation des besoins de technologies ; les stratégies ou plans d'action nationaux sur le climat ; la stratégie de communication sur les changements climatiques et la transition vers l'économie verte ; les évaluations des besoins de capacités ; les évaluations des besoins d'investissements ; les Communications Nationales, les MAAN, le PANA, le PNIERN et a déjà été résumé dans la première partie de ce document.

a) Renforcement des capacités

La satisfaction des besoins identifiés sera déterminante pour permettre de renforcer l'efficacité de la mise en œuvre de la CPDN. Des efforts réels ont été fournis pour le développement des capacités humaines et institutionnelles lors de la CNI, DCN et TCN. Il reste néanmoins de nombreux besoins à satisfaire avant de disposer de la compétence et de l'expertise nationales nécessaires pour mener des initiatives réussies et durables dans le domaine des changements climatiques.

Le Togo, pour relever les défis du développement, de l'adaptation et mettre en œuvre sa feuille de route, est confronté à des besoins de renforcement de capacités. Il s'agit notamment de :

- l'insuffisance de données climatiques fiables pour une analyse et interprétation réaliste de l'évolution climatique ;
- la faiblesse des capacités techniques, institutionnelles et juridiques pour soutenir le développement de l'intégration horizontale de la dimension « adaptation » aux niveaux national, sous-national et local ;
- le manque de moyens financiers pour accompagner la mise en œuvre des initiatives d'adaptation et d'atténuation.

Coût : 0,4 milliard USD

Le processus d'institutionnalisation en cours permettra de former un plus grand nombre d'experts, de renforcer et d'équiper les centres de recherche et d'excellence sur les changements climatiques. En outre, le comité national CPDN sera pérennisé et doté de moyens appropriés lui permettant de jouer efficacement son rôle. Une cellule de coordination durable sera créée pour suivre et évaluer les activités de la CPDN.

b) Transfert de technologies

Les besoins en transfert de technologies ont été identifiés et se présentent globalement comme suit :

- produire et vulgariser des foyers améliorés à bois, à charbon de bois et à gaz auprès de toutes les couches sociales du pays (un processus à amorcer par des subventions ou avantages fiscaux appropriés) ;
- promouvoir les énergies renouvelables (solaire thermique, photovoltaïque, micro-hydraulique, éolien etc.) en facilitant l'accès à ces technologies et en formant les populations à leur maîtrise et à leur gestion ;
- promouvoir les bonnes pratiques et les savoir-faire endogènes de sauvegarde de la couverture forestière et de lutte contre les feux de brousse.

Coût : 0,5 milliard USD

c) Soutien financier

Pour mettre en œuvre sa CPDN, le Togo aura besoin de **Trois, Cinquante Quatre (3,54) Milliards USD** dont **Un, Cinquante Quatre (1,54) Milliard \$US** pour l'adaptation et **Un, Dix (1,10) Milliard USD** pour l'atténuation, Zéro, Cinq (0,5) Milliard USD pour le transfert de technologie et Zéro, Quatre (0,4) Milliard USD pour le renforcement de capacités.

Ces estimations représentent les besoins financiers supplémentaires par rapport au coût des décisions nationales qui auraient été mises en œuvre de toute manière compte tenu des priorités nationales.

6. VISION POLITIQUE REGIONALE

Le Togo abrite un certain nombre d'institutions régionales et sous-régionales comme la BOAD, la BIDC et le SABER qui ont mis en place des initiatives pour l'atténuation. Par ailleurs, la BOAD abrite aussi le Centre Régional de Collaboration (CRC) des mécanismes de développement durable de la CCNUCC. La BOAD a initié avec le CRC un processus d'assistance aux CPDN comme étant des canaux d'accès aux financements, à la technologie et au renforcement des capacités ou encore pour réaliser le Monitoring, Reporting et Vérification (MRV) des résultats des activités d'atténuation.

Le Togo, conscient de sa situation géographique, des institutions régionales et internationales qu'il héberge mais aussi des enjeux économiques de la sous-région, entend jouer un rôle régional particulier pour fédérer, mobiliser et partager une vision et des moyens d'actions communs avec les pays voisins. Il s'agit également de s'approprier un leadership dans la sous-région et la région, voire l'Afrique, pour un développement climat-compatible sobre en carbone.

ANNEXES

ANNEXE I - SIGLES ET ACRONYMES

ADAPT :	<i>Projet d'Adaptation de l'agriculture au Changement climatique</i>
AFAT :	<i>Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres</i>
BAU :	<i>Business as Usual</i>
BIDC :	<i>Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO</i>
BOAD :	<i>Banque Ouest-Africaine de Développement</i>
CC :	<i>Changements Climatiques</i>
CCNUCC :	<i>Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques</i>
CEA :	<i>Champ école agriculteurs</i>
CEDEAO/ECOWAS :	<i>Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest</i>
CH ₄ :	<i>Méthane</i>
CNI :	<i>Communication Nationale Initiale</i>
CO ₂ :	<i>Dioxyde de Carbone</i>
CO ₂ -e :	<i>Equivalent CO₂ (Unité de mesure d'émissions des gaz à effet de serre directs prenant en compte le potentiel de réchauffement global de ces gaz)</i>
CPDN :	<i>Contribution Prévue Déterminée au niveau National</i>
DA :	<i>Donnée d'Activité</i>
DCN :	<i>Deuxième Communication Nationale</i>
DGSCN :	<i>Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale</i>
FCFA :	<i>Francs de la Communauté Financière d'Afrique</i>
FE :	<i>Facteurs d'émission</i>
GES :	<i>Gaz à effet de serre</i>
Gg :	<i>Gigagramme</i>
GIEC :	<i>Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat</i>
GIFS :	<i>Gestion intégrée de la fertilité des sols</i>
GL :	<i>Guidelines</i>
GPG :	<i>Good Practice Guidance</i>
IEC :	<i>Organisation des campagnes de sensibilisation</i>
LULUCF :	<i>Land Use Land Use Cover and Forestry</i>
MDP :	<i>Mécanisme pour un Développement Propre</i>
MRV :	<i>Monitoring Reporting Verification</i>
N ₂ O :	<i>Hémioxyde d'Azote</i>
NAMAs :	<i>Nationally Appropriate Mitigation Actions</i>
NE :	<i>Non estimé</i>
PAFN :	<i>Plan d'Action Forestier National</i>
PAN :	<i>Programmes d'Action Nationaux</i>
PANA :	<i>Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques</i>
PIB :	<i>Produit Intérieur Brut</i>
PRG :	<i>Potentiel de Réchauffement Global</i>
REDD :	<i>Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation</i>
SAM :	<i>Sans Aucune Mesure</i>
SCAPE :	<i>Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi</i>
SRI :	<i>Système de riziculture intensif</i>
TCN :	<i>Troisième Communication Nationale</i>
UEMOA :	<i>Union Economique et Monétaire Ouest Africaine</i>

ANNEXE II

Tableau 1 : Politiques et stratégies sectorielles en vigueur

Secteurs	Documents de politiques et stratégies en vigueur	Actions à mener
Energie	<i>Plan stratégique du sous-secteur de l'électricité</i> adopté en décembre 2010 <i>Projet de politique énergétique nationale (POLEN)</i> élaboré en octobre 2011 Plan d'actions national d'efficacité énergétique (PANEE) Togo, 2015-2020-2030 ; juillet 2015 Plan d'actions national des énergies renouvelables (PANER) Togo, 2015-2020-2030 ; août 2015	Adoption de la politique énergétique nationale ; Mise en place de mesures incitatives pour l'utilisation des énergies renouvelables ; Révision de la loi sur l'électricité et création d'une agence nationale d'électrification rurale.
Transports	<i>Déclaration de Politique Générale du Gouvernement pour la restructuration du secteur des transports</i> du 29 mai 1996 opérationnalisée en 2013, par l'élaboration d'une <i>Stratégie Nationale de Développement des Transports au Togo</i> (pas encore adoptée).	Révision de la politique nationale actuelle des transports ; Adoption et mise en application des mesures de la stratégie nationale, notamment le texte limitant l'âge et la qualité des véhicules d'occasion importés.
Affectation des terres et foresterie	<i>Plan d'Actions Forestier National (PAFN)</i> 1994, actualisé en novembre 2011. <i>Politique forestière du Togo (PFT)</i> élaborée en novembre 2011.	Elaboration des programmes structurants et mobilisation des financements adéquats dans une optique de partenariat public/privé.
Agriculture	Engagement dans le processus d'une Agriculture intelligente face au climat (AIC) dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole de la CEDEAO et du NEPAD. <i>Politique nationale de développement agricole du Togo (PNDAT)</i> 2013-2022, validée au cours d'un atelier national les 22 et 23 novembre 2012. Existence du <i>Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA)</i> .	Initiation de programmes spécifiques d'adaptation à l'instar du projet Adapt en cours d'exécution, ainsi que des programmes d'atténuation
Ressources en eau	Politique nationale en matière d'approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural et semi-urbain, élaborée en avril 2006 ; <i>Plan d'Actions National pour le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement (PANSEA)</i> ; Stratégie de <i>Gestion intégrée des ressources eau (GIRE)</i> ; Code de l'eau (loi 2010/004 portant code de l'eau).	Mise en œuvre des expériences pilotes basées sur la GIRE et dispositions pour une plus grande disponibilité des ressources en eau en quantité et en qualité.
Etablissements humains et santé	Existence d'une politique nationale de la santé ; Elaboration d'un projet de <i>Politique Nationale d'Hygiène/Assainissement du Togo (PNHAT)</i> soutenue par un Plan Stratégique ; Existence de la politique nationale d'urbanisme et de l'habitat ; Elaboration d'une stratégie nationale de logements.	Révision de la politique d'urbanisme et de l'habitat en intégrant des mesures visant à l'efficacité énergétique et prenant en compte les risques de catastrophes ; Amélioration de l'efficacité de la gestion des autres politiques et de l'offre de services en matière d'établissements humains (bâtiments et villes), pour renforcer la résilience des populations face aux effets des changements climatiques.

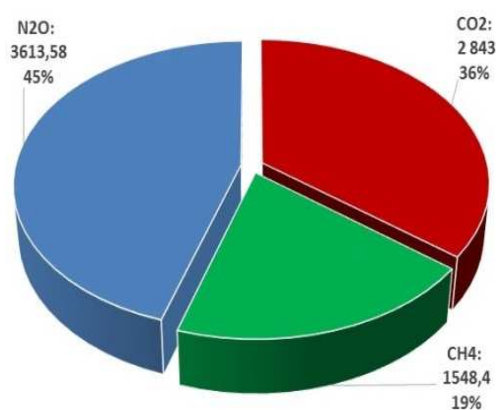
ANNEXE III

Gaz compris dans la contribution :

- ✓ Dioxyde de carbone (CO₂)
- ✓ Méthane (CH₄)
- ✓ Hémioxyde d'azote (N₂O)

Secteurs couverts par la contribution :

- ✓ Secteur Energie
- ✓ Secteur de l'Agriculture
- ✓ Secteur UTCATF



**Figure 2 : Emissions par GES (Gg CO₂-e) :
Année de référence 2010**

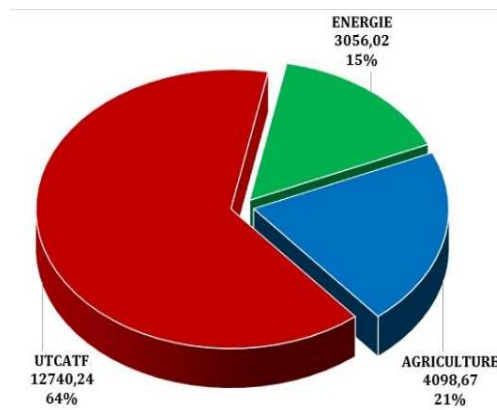


Figure 3 : Emissions par secteur clé (Gg CO₂-e) : Année de référence 2010

ANNEXE IV

Tableau 2: Mesures par secteur

Mesures/Projets d'adaptation prioritaires	Coûts en millions USD
Secteur Energie	176
Développement des énergies renouvelables (pour atteindre 4% du mix énergétique) : promotion des biocarburants et valorisation des terres dégradées ; formation et recherches de partenaires techniques et financiers pour la production d'énergies nouvelles et renouvelables ; détaxation à l'importation des équipements d'énergie solaire et autres énergies renouvelables	40
Gestion durable des énergies traditionnelles (bois de chauffe et charbon de bois)	7
Mise en place de stratégies d'économies d'énergie électrique	9
Développement de mini réseaux hybrides pour l'électrification rurale	30
Promotion des modes de transport sobres en carbone	40
Promotion de nouvelles technologies propres dans le secteur de bâtiment	50
Secteur Agriculture	186
Promotion des variétés performantes résilientes aux Changements Climatiques	10
Renforcement de la gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS)	25
Définition/aménagement des couloirs et zones de transhumance	20
Construction et/ou la réhabilitation des retenues d'eau pour la micro-irrigation et l'abreuvement du bétail en milieu rural dans toutes les régions.	50
Appui à l'élaboration de la cartographie des zones sensibles aux changements climatiques	6
Appui à la diffusion des bonnes pratiques agro-écologiques	45
Promotion de systèmes de production rizicole très peu consommateurs d'eau et induisant de faibles émissions de GES (SRI : Système de riziculture intensif)	30
Secteur Etablissements humains : villes et bâtiments, y compris déchets	540
Renforcement de l'assainissement et du drainage des eaux pluviales dans les principaux centres urbains	40
Aménagement et réhabilitation de la voirie urbaine dans les principaux centres urbains	150
Promotion de la foresterie urbaine	80
Gestion rationnelle et durable des déchets en milieu urbain	160
Développement spatial harmonieux et équilibré des centres urbains : élaboration et mise en œuvre d'outils de planification urbaine	50
Renforcement du cadre institutionnel et réglementaire concernant la santé et l'environnement	15
Mise en place de mécanismes adaptés de surveillance, de partenariat, de financement et de suivi-évaluation	10
Protection contre les risques de catastrophes	35
Secteur des ressources en Eau	191,3
Amélioration de la connaissance des ressources en eau	16
Protection des ressources en eau	50
Amélioration de la gestion de l'eau dans le secteur agricole	20
Conservation des eaux de pluies et réutilisation des eaux usées	35
Amélioration de la gestion des eaux souterraines	70
Etude du potentiel du bassin sédimentaire côtier et résilience au CC	0,3
Secteur Erosion côtière	214
Amélioration du cadre réglementaire et de la gestion des connaissances du phénomène d'érosion côtière	14
Réalisation des investissements structurants de protection de la côte	200
Secteur Affectation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie	236,5
Cartographie et orientation des domaines d'activités humaines adaptés à chaque milieu et contexte naturel	16
Renforcement de capacités (techniques et matérielles) des services de météorologie pour une bonne prévision et planification des activités	30
Reboisement et protection des zones à écosystème fragile (flancs de montagne, berges des cours d'eau) pour lutter contre les inondations, les vents violents et l'érosion	120
Promotion du Programme Ecologie et Conscience dans les écoles du Togo	0,5
Elaboration du schéma national d'aménagement du territoire et réalisation des actions pilotes	70
TOTAL	1 543,8

ANNEXE V

QUELQUES PROGRAMMES QUI TEMOIGNENT DE L'ENGAGEMENT DU TOGO

Les quelques programmes décrits ici témoignent de l'engagement avéré du Togo à mettre en place des projets opérationnels ayant pour objet de diminuer la vulnérabilité des territoires et des populations concernés tout en agissant sur la réduction des émissions de GES.

(i) *secteur de l'agriculture, de la lutte contre la pauvreté et du renforcement de la résilience des espaces ruraux* : Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) ;Projet d'appui au développement de l'agriculture au Togo (PADAT) ;Projet d'Adaptation de la production agricole aux Changements climatiques (ADAPT) ;Projet d'appui au secteur agricole (PASA) ;Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO) ;Projet d'aménagement et de réhabilitation des terres dans la zone de Mission-Torve (PARTAM) ;Projet de développement de la Production de riz dans la région de la Kara (PDPR-K) ;Projet d'aménagement hydro-agricole dans la basse vallée du Mono (PBVM) ;Projet de développement rural intégré de la Plaine de Mô; Projet Durabilité et résilience de l'agriculture familiale dans la région des Savanes.

(ii) *secteur de la foresterie et de lutte contre la dégradation des terres* :Programme National d'Actions Décentralisées de gestion de l'Environnement (PNADE) ;Programme National d'Investissements pour l'Environnement et les Ressources Naturelles (PNIE-RN) ;Projet de renforcement du rôle de conservation du système national d'aires protégées du Togo ;Tcg/tog/3403 - Appui au développement et à la restauration communautaire des galeries forestières et forêts de terroirs villageois dans la région des plateaux ;Appui à la formulation et à la mise en œuvre du Programme National du Reboisement au Togo ;PRO Appui à la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD+-readiness) et la réhabilitation des forêts au Togo (ProREDD+) ;PRODRA Programme de développement rural et agriculture ;Projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGICT).

(iii) *secteur économie d'énergie* : dans le secteur de l'énergie, les stratégies, programmes et plans sont principalement orientés vers un développement sobre en carbone basé sur le développement des énergies nouvelles et renouvelables (EnR). L'objet est d'arrêter dès que possible les investissements dans les énergies fossiles au profit des EnR. On citera les initiatives suivantes (liste non exhaustive) : aménagement hydro-électrique du barrage d'Adjarala (démarrage imminent) ;Projet pilote d'électrification de 22 villages équipés en kits solaires photovoltaïques ;Distribution de 13 000 lampadaires solaires ;Projet de construction d'une centrale solaire de 5 MW de la CEB à Kara ;Projet de construction d'une centrale solaire de 20 MW sur financement de l'UEMOA à Mango ;Projet de 2*5 MW solaire PV à connecter au réseau (analyse des offres en cours à la date de juin 2015) ;Projet de 24 MW éolien par Delta Wind ;Rédaction des PANER et PANEE avec l'appui du CEREEC ;Distribution de 400 000 lampes économiques ;Electrification rurale de 65 villages (phase 1) sur financement indien ;Projet d'électrification rurale de 20 localités sur BIE ;Projet de création d'une agence d'électrification rurale.

(iv) *secteur zone côtière* : lutte contre l'érosion côtière du PK 11 au PK 45 ; Renforcement de la Résilience des infrastructures en zone côtière au changement climatique ; Erosion et adaptation dans les zones côtières d'Afrique de l'Ouest ; renforcement de la résilience des communautés de la zone côtière aux changements climatiques.

(v) *secteur alimentation en eau potable* : à ce jour, la plupart des investissements d'envergure sont concentrés dans la ville de Lomé avec l'assistance de l'AFD et la Banque Mondiale ;

(vi) *secteur établissements humains (bâtiments et ville) et santé* : aménagement urbain du Togo, phase II.

ANNEXE VI

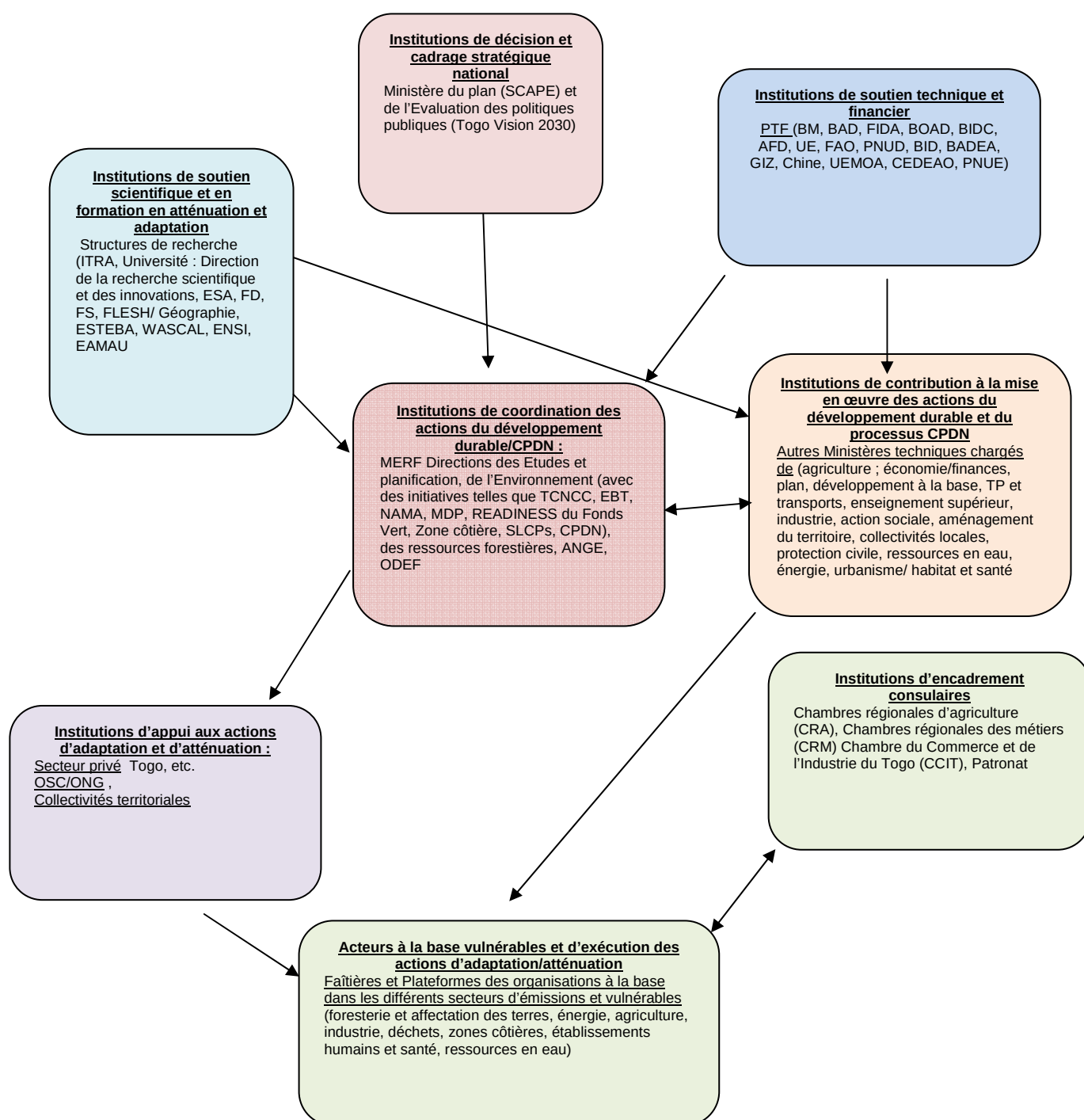


Figure 4 : Cartographie des parties prenantes au processus CPDN du Togo

ANNEXE VII

roduits/activités	2016-2020					2021-2025					2026-2030				
	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Mise en place du cadre institutionnel, légal et réglementaire															
Atelier de lancement de la CPDN															
Campagne de communication, information, vulgarisation et sensibilisation															
Renforcement des capacités nationales et sectorielles															
Mise en place d'un système MRV															
Ateliers sectoriels															
Finalisation des projets prioritaires															
Plaidoyer auprès du secteur privé															
Préparation au financement climatique															
Catalysées financements climat															
Phase pilote de la CPDN															
Acquisition des technologies d'adaptation et/ou d'atténuation															
Mise en œuvre des premiers projets d'adaptation et/ou d'atténuation prioritaires															
Evaluation des premières réductions de la CPDN															
Vérification															
Certification															
Rédaction du rapport de mise en œuvre															
Atelier de validation															

Tableau 3: Chronogramme des activités pour le projet de la CPDN